



# Webinaire : Renseigner et déposer le BPF

12 mars 2026 de 10h à 11h



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# SOMMAIRE

- **Présentation et déroulé**

- 1- Le BPF : cadre et obligations**

- Questions/Réponses

- 2 - Décryptage du CERFA**

- Questions/Réponses

- **Ressources et contacts utiles**

Aurélie GUILLOUX – Cap Métiers/  
Karine CASTAGNIER et Yves MESPLÉ

Laure MEDJANI – Cheffe du SRC de la  
DREETS Nouvelle-Aquitaine

Jean-Marc DESSABLES – Inspecteur  
Fabienne LE-GUERN – Agent contrôleur

Aurélie GUILLOUX – Cap Métiers

# Le BPF : à quoi sert-il ?

Le Bilan pédagogique et financier ou BPF est un formulaire qui retrace l'activité de formation des OF au travers de critères standardisés.

## Cerfa 10443\*17 – Notice explicative Cerfa 50199#17

### Son dépôt et son contenu permettent :

- la connaissance et l'analyse statistique du marché ;
- la tenue de la liste des organismes de formation actifs, accessible sur [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) ;
- un contrôle administratif et financier de premier niveau.

# Le BPF : une obligation légale

Le dépôt du BPF est une obligation administrative **pour tous les organismes de formation** (*articles L 6352-11 et R 6352-22 du Code du travail*),

à la condition d'avoir un **exercice comptable clos avant le 30 avril 2026**,

- y compris en l'absence d'activité (BPF néant) ;
- y compris les sous-traitants ;
- y compris à titre accessoire.

# Le BPF : une obligation légale

## Article L 6352-11 du Code du travail

*« Une personne qui réalise des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle défini à l'article L. 6313-1 adresse chaque année à l'autorité administrative un document retraçant l'emploi des sommes reçues et dressant un bilan pédagogique et financier de leur activité.*

**Sur demande des inspections compétentes, le bilan, le compte de résultat et l'annexe du dernier exercice clos sont transmis par l'organisme de formation.**

*Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article ».*

# Le BPF : une obligation légale

## Conséquences en cas de non-transmission du BPF :

- **Caducité** du numéro déclaration d'activité (NDA).
- Suppression de la liste publique des organismes de formation.
- Incidence sur la certification Qualiopi.
- Incidence sur l'exonération de TVA.
- Impossibilité de bénéficier de fonds publics ou mutualisés.
- Possible sanction pénale.

Pour exercer à nouveau une activité de formation professionnelle, nécessité de redéposer une nouvelle demande de déclaration d'activité ⇨ si avis favorable, **nouveau NDA**.

# Le BPF : une obligation légale

## En cas de BPF néant (absence d'activité de formation) :

- Mêmes conséquences que pour un BPF non transmis (sauf sanction pénale).
- Cependant, possible maintien du NDA si l'OF le demande et justifie d'une activité de formation au cours des premiers mois de l'année, jusqu'au 31 mai 2026 (convention ou contrat de formation professionnelle signé et justificatifs de réalisation).

# Le BPF : zoom sur l'exercice comptable

Un exercice comptable (ou exercice fiscal) est la période durant laquelle l'ensemble des faits économiques d'une entreprise est enregistré pour élaborer sa comptabilité (achat, vente, mouvement bancaire, imposition...).

Il est obligatoire d'avoir une comptabilité, y compris les E.I. (*art. L.123-12 du Code de commerce*).

En formation professionnelle, la tenue de la comptabilité est encadrée par des **obligations spécifiques**:

- Plan comptable adapté (si activité multiples ou CA > 15 244,90 €).
- Suivi comptable distinct.
- Comptabilité analytique (CFA).
- Commissariat aux comptes au-delà de certains seuils.

# Le BPF : zoom sur l'exercice comptable

## Dates de votre exercice comptable

Ces dates ont été choisies par vous et renseignées lors de votre déclaration d'activité.

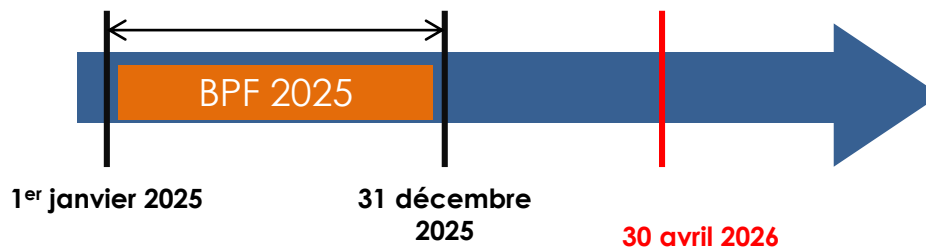
Nous vous invitons à vérifier la cohérence entre les dates que vous avez saisies et votre situation réelle.

Si les dates indiquées ne sont pas les bonnes, le SRC les modifiera.

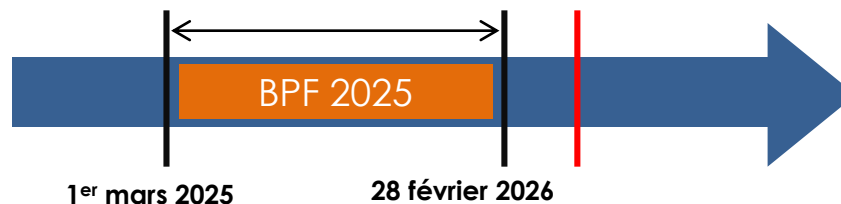
Le 1er exercice peut avoir une durée supérieure à 1 an.

# Le BPF : zoom sur l'exercice comptable

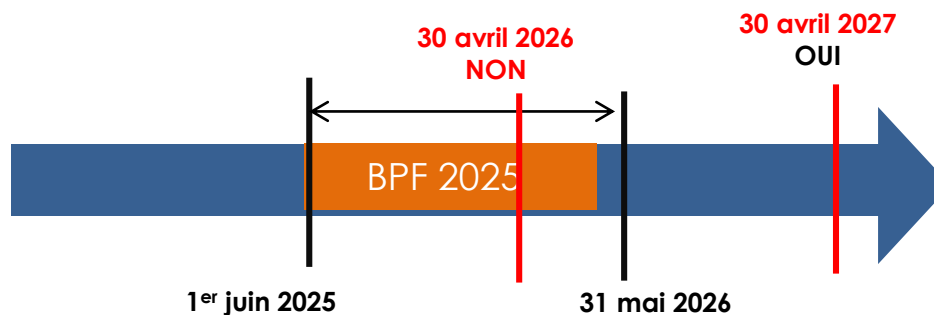
## Cas 1. Assujetti



## Cas 2. Assujetti



## Cas 3. Non assujetti



# QUESTIONS RÉPONSES

# Le BPF : comment faire ?

**Si vous êtes assujetti (exercice comptable clos avant le 30/04/2026) :**

- Réunir les informations nécessaires pour remplir le cerfa.
- Vérifier la validité **de votre code responsable des accès**
- Vous recevez un mail du ministère chargé de la formation professionnelle (mars 2026) avec les dates de campagne – **attention à vos spams.**
- En pratique :
  - ✓ Se connecter à l'application MAF et accéder à l'espace personnel (identifiant/mot de passe) – **code à renouveler périodiquement.**
  - ✓ Saisir vos données, même si elles sont à 0.
  - ✓ Valider avant le 31 mai 2026.

Il est possible que les données ne soient visibles que le lendemain (constat 2025).

**Un guide de saisie actualisé est disponible dans les ressources MAF.**

# Le BPF : les éléments utiles à préparer

Il est conseillé de rassembler ces pièces avant de vous connecter :

- **Un cerfa** 10443\*17 vierge qui vous servira de brouillon.
- **La notice d'aide** n°50199#17.
- **La comptabilité.**
- **Les produits (qui me paie ?)** : conventions de formation, factures émises, devis signés, bons de commande, contrats de formation professionnelle, contrats de prestation signés avec un donneur d'ordre...
- **Les dépenses / achats** : factures d'achats, abonnements, baux, contrats de sous-traitance...
- **Le bilan pédagogique (cadre F)** :
  - Liste des stagiaires par session,
  - Niveau(x) de formation préparé(s), diplôme ou titre.
- **Tout outil de gestion et de suivi que vous avez mis en place.**

# À l'occasion de votre BPF...

**Toute modification de la déclaration d'activité fait l'objet, dans un délai de 30 jours, d'une déclaration rectificative.**

L'élaboration du BPF peut être l'occasion d'actualiser les informations de votre organisme de formation :

- Un guide de mise à jour est disponible sur MAF.
- Vous pouvez procéder à certaines actualisations vous-même : SIRET, adresse...
- Certains changements doivent être signalés au SRC car ils peuvent avoir une incidence sur votre NDA ou sur vos codes d'activation : SIREN, déménagement hors région, cessation d'activité...

# PRÉSENTATION DU CERFA

# Le BPF : présentation du CERFA

## Un document en 8 parties :

- A - Identification de l'organisme
- B - Caractéristiques de l'organisme
- C - Bilan financier HT – Origine des produits
- D - Bilan financier HT – Charges de l'organisme
- E - Personnes dispensant des heures de formation
- F - Bilan pédagogique (formation en compte propre)
- G - Bilan pédagogique (sous-traitance)
- H - Identité et signature du dirigeant de l'OF



# Le BPF : présentation du CERFA

---

## LE BILAN FINANCIER :

**CADRE C : LES PRODUITS (OU RESSOURCES)**

**CADRE D : LES CHARGES (OU DÉPENSES)**

# Le BPF : le bilan financier

<b>C. BILAN FINANCIER HORS TAXES : ORIGINE DES PRODUITS DE L'ORGANISME</b>	
Produits provenant :	
- des entreprises pour la formation de leurs salariés	1 <input type="text"/>
- des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre :	
des contrats d'apprentissage	a <input type="text"/>
des contrats de professionnalisation	b <input type="text"/>
de la promotion ou de la reconversion par alternance	c <input type="text"/>
des projets de transition professionnelle	d <input type="text"/>
du compte personnel de formation	e <input type="text"/>
des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi	f <input type="text"/>
des dispositifs spécifiques pour les travailleurs non-salariés	g <input type="text"/>
du plan de développement des compétences ou d'autres dispositifs	h <input type="text"/>
<b>Total des produits provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation (total des lignes a à h)</b>	<b>2 <input type="text"/></b>
- des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents (Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif)	3 <input type="text"/>
- des pouvoirs publics pour la formation de publics spécifiques :	
Instances européennes	4 <input type="text"/>
État	5 <input type="text"/>
Conseils régionaux	6 <input type="text"/>
France travail (ex Pôle emploi)	7 <input type="text"/>
Autres ressources publiques	8 <input type="text"/>
- de contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	9 <input type="text"/>
- de contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA)	10 <input type="text"/>
Autres produits au titre de la formation professionnelle	11 <input type="text"/>
<b>TOTAL DES PRODUITS RÉALISÉS AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (total des lignes 1 à 11)</b>	<b><input type="text"/></b>
Part du chiffre d'affaires global réalisée dans le domaine de la formation professionnelle (en %) :	<input type="text"/>

**Très important  
à définir**

# Le BPF : le bilan financier

## Quand prendre en compte un produit au titre du BPF ?

Au regard des règles comptables, **c'est l'achèvement de la prestation qui entraîne l'enregistrement dans les écritures de l'exercice des produits en résultant.**

En cas de prestations à exécutions successives, les produits sont constatés au fur et à mesure de l'exécution des prestations. Les produits sont pris en compte dans le BPF au prorata de l'exécution des prestations.

**C'est la notion « d'engagement » et non « d'encaissement » qui doit être retenue.**

Les avances ou acomptes réalisés par les clients ayant fait l'objet de factures ne sont pas à prendre en compte dans le BPF dès lors que le quantum de formation y étant attaché n'a pas été réalisé.

# Le BPF : le bilan financier

## D. BILAN FINANCIER HORS TAXES : CHARGES DE L'ORGANISME

Total des charges de l'organisme liées à l'activité de formation :

- dont Salaires des formateurs
- dont Achats de prestation de formation et honoraires de formation

# Le BPF : l'enregistrement des charges

Selon le principe de **comptabilité d'engagement**, les charges doivent être comptabilisées au cours de l'exercice au titre duquel elles ont été engagées, dès lors qu'elles présentent le caractère de dettes certaines :

- dans leur principe,
- dans leur montant,
- et ce quelle que soit la date de paiement.

# Le BPF : présentation du CERFA

---

## LE BILAN PÉDAGOGIQUE :

CADRE E : LES MOYENS HUMAINS

CADRE F : LES FORMATIONS EN COMPTE PROPRE

CADRE G : LES FORMATIONS RÉALISÉES EN SOUS-TRAITANCE

# Le BPF : le bilan pédagogique

**A compléter y  
compris par les  
sous-traitants**

<b>E. PERSONNES DISPENSANT DES HEURES DE FORMATION</b>	Nombre	Nombre d'heures de formation dispensées
Personnes de votre organisme dispensant des heures de formation	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnes extérieures à votre organisme dispensant des heures de formation dans le cadre de contrats de sous-traitance	<input type="text"/>	<input type="text"/>

# Le BPF : le bilan pédagogique

## F. BILAN PÉDAGOGIQUE : STAGIAIRES BÉNÉFICIAIRE D'UNE FORMATION DISPENSÉE PAR L'ORGANISME ET APPRENTIS EN FORMATION

Dans les cadres F- 1, F – 3 et F – 4, renseigner les données relatives aux actions de formation, aux bilans de compétences, aux actions concourant à la validation des acquis de l'expérience et aux actions de formation par apprentissage correspondantes aux produits indiqués lignes 1 à 9 et ligne 11 du cadre C, qu'elles aient été réalisées directement par votre organisme ou confiées à un autre organisme.

Dans le cadre F-2, préciser les données relatives aux actions que vous avez confiées à un autre organisme.

**NB : Les données relatives aux actions confiées à votre organisme par un autre organisme de formation ne sont pas à comptabiliser dans les cadres F : elles doivent figurer dans le cadre G qui recense les données relatives aux actions pour lesquelles vous êtes intervenus en sous-traitance et elles correspondent aux produits indiqués ligne 10 du cadre C.**

# Le BPF : le bilan pédagogique

CADRES F1 F2 F3  
 F4  
 Ne concerne  
 que les OF  
 donneurs d'ordre

<b>F - 1. TYPE DE STAGIAIRES DE L'ORGANISME</b>	Nombre de stagiaires ou d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les ap
Salariés d'employeurs privés hors apprentis ..... a	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Apprentis ..... b	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnes en recherche d'emploi formées par votre organisme de formation ..... c	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Particuliers à leurs propres frais formés par votre organisme de formation ..... d	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres stagiaires ..... e	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>TOTAL (a + b + c + d + e) ..... (1)</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>F - 2. DONT ACTIVITÉ SOUS-TRAITÉE DE L'ORGANISME</b>	Nombre de stagiaires et d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Stagiaires ou apprentis dont l'action a été confiée par votre organisme à un autre organisme ..... (2)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>F - 3. OBJECTIF GÉNÉRAL DES PRESTATIONS DISPENSÉES</b>	Nombre de stagiaires et d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Formations visant un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)..... a	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont de niveau 6 à 8 (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, Doctorat...).....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont de niveau 5 (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale ...).....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont de niveau 4 (BAC professionnel, BT, BP, BM...).....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont de niveau 3 (BEP, CAP...).....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont de niveau 2.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- dont certificat de qualification professionnelle (CQP) sans niveau de qualification.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Formations visant une certification (dont CQP) ou une habilitation enregistrée au répertoire spécifique (RS)..... b	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Formations visant un CQP non enregistré au RNCP ou au RS..... c	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres formations professionnelles..... d	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bilans de compétence..... e	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience..... f	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>TOTAL (a + b + c + d + e + f) ..... (3)</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

# Le BPF : le bilan pédagogique

Ne concerne  
que les sous-  
traitants

## G. BILAN PÉDAGOGIQUE : STAGIAIRES DONT LA FORMATION A ÉTÉ CONFIEE A VOTRE ORGANISME PAR UN AUTRE ORGANISME DE FORMATION

Nombre de stagiaires  
et d'apprentis

Nombre total d'heures de formation  
suivies par les stagiaires et les apprentis

Formations confiées à votre organisme par un autre organisme de formation : ..... (5)

## H. PERSONNE AYANT LA QUALITÉ DE DIRIGEANT

Nom et prénom : .....

Qualité : .....

A ....., le .....

Signature :

Nom et qualité du signataire : .....

Email : ..... Tél. ....

# QUESTIONS RÉPONSES

# Ressources et contacts utiles

## Cap Métiers :

- [Portail pro](#)

[FAQ](#) sur les démarches BPF ;

Dossier thématique [Organismes de formation](#), fiches techniques, guide...;

Publications : [Métiers de la formation en Nouvelle-Aquitaine 2026](#)

- [Service d'appui BPF](#)

[assistance-futursOF@cap-métiers.pro](mailto:assistance-futursOF@cap-métiers.pro)

- [Plateforme ParcoursPro](#)

[Programme de professionnalisation](#) des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi

## DREETS Nouvelle-Aquitaine : Service régional de contrôle

[dreets-na.ur86-controle-fp@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-na.ur86-controle-fp@dreets.gouv.fr)

## Si votre code n'est plus valide ou problème technique sur MAF

<https://assistance.emploi.gouv.fr/>

[CERFA 10443 + notice](#)

[Plateforme MAF + guide de télédéclaration BPF](#)



**Merci pour votre attention.**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités